

Ressources budgétaires pour 2000 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

M. LE MAIRE, Rapporteur : Après examen par la Municipalité des propositions des commissions, il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit le montant des tarifs, taxes et droits correspondant aux prestations assurées par la Ville de Besançon dans divers domaines et qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2000.

Conformément à la délibération du 21 septembre 1998, les encaissements en euros sont possibles pour les régies municipales sous forme de monnaie scripturale et pendant toute la période transitoire.

Le double affichage sera effectué dans la majorité des établissements municipaux. En cas de difficulté, c'est le prix affiché en francs qui, jusqu'au 31 décembre 2001, est la valeur de référence.

I - Droits de place

1. Foires et marchés

Tarifs de base	1999	Propositions 2000		% aug-ment.
		Francs	Euros	
A. Particuliers apportant au panier par m ² et par demi-journée	2,90 F	2,95	0,45	1,72
B. Démonstrateurs par m ² et par jour	18,30 F	18,40	2,81	0,55
par m ² et par demi-journée	9,10 F	9,15	1,39	0,55
C. Autres commerçants, brocanteurs, fripiers, artisans le mètre linéaire par demi-journée	4,70 F	4,74	0,72	1,06
le mètre linéaire par jour	8,70 F	8,75	1,33	0,57
D. Vente de fleurs Toussaint le mètre linéaire	41,00 F	41,20	6,28	0,49
E. Vente de sapins forfait par case de 13 m ² par jour		100,00	15,24	
forfait par case de 13 m ² - 9 jours		500,00	76,22	
F. Maraîchers et revendeurs détaillants le mètre linéaire abonnement mensuel (pour les mardis et vendredis matin)	39,40 F	39,55	6,03	0,38
G. Supplément pour branchement électrique par mois (forfait)	43,60 F	43,80	6,68	0,46
par m ² et par jour	1,15 F	1,15	0,18	-
H. Marchés de dimanche et jours fériés le mètre linéaire par demi-journée	7,10 F	7,15	1,09	0,70
le mètre linéaire par jour	10,20 F	10,25	1,56	0,48

2. Allée couverte restructurée - Droits mensuels

N° des cases	Tarifs 1999	Propositions 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
1	1 125 F	1 129,50	172,19	0,40
2	2 025 F	2 033,00	309,93	0,40
3	2 025 F	2 033,00	309,93	0,40
4	1 575 F	1 581,25	241,06	0,40
5	3 375 F	3 388,50	516,57	0,40
6	2 025 F	2 033,00	309,93	0,40
7	1 350 F	1 355,50	206,64	0,41
8	2 025 F	2 033,00	309,93	0,40
9	1 350 F	1 355,50	206,64	0,41
10	1 320 F	1 325,25	202,03	0,40
11	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
12	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
13	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
14	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
15	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
16	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
17	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
18	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
19	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
20	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
21	490 F	492,00	75,00	0,41
22	490 F	492,00	75,00	0,41
23	840 F	843,25	128,55	0,39
24	1 320 F	1 325,25	202,03	0,40
25	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
26	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
27	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
28	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
29	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
30	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
31	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
32	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
33	1 400 F	1 405,50	214,27	0,39
34	1 320 F	1 325,25	202,03	0,40
35	1 465 F	1 470,75	224,21	0,39
36	1 465 F	1 470,75	224,21	0,39

Frais de gardiennage par mois et par case : 50 F (7,62 €)

3. Dispositions générales applicables aux foires et marchés

Les abonnements sont payables par mois (ou par trimestre) et d'avance. Sans préjudice des sanctions prévues au règlement, tout retard entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du droit à recouvrer par semaine ou partie de semaine.

D'autre part, dans tous les cas où il est prévu un tarif à l'abonnement, la location mensuelle constitue le mode normal d'occupation. Le tarif à la journée ou à la demi-journée pendant les marchés ordinaires n'est en conséquence consenti qu'à titre exceptionnel pour occupation supplémentaire dans la limite des emplacements disponibles.

La redevance totale sera arrondie dans tous les cas au demi-franc inférieur ou supérieur le plus proche.

Pour permettre le lancement de nouveaux marchés de quartier, l'Administration se réserve la possibilité de supprimer les droits de place pendant les trois premiers mois.

4. Manifestations publicitaires

	1999	Proposit. 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
par emplacement (12 m ² et plus) par véhicule et par jour	197 F	197,75	30,15	0,38
par emplacement (moins de 12 m ²) par véhicule et par jour	97 F	97,30	14,83	0,31

5. Expositions de véhicules d'occasion et de caravanes

	1999	Proposit. 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
par véhicule et par jour	22,60 F	23,00	3,51	1,77

6. Autres expositions

	1999	Proposit. 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
le m ² et par jour	4 F	4,10	0,63	2,5

7. Fêtes foraines

	1999	Proposit. 2000		% Augment.
		Francs	Euros	
<i>a) Fêtes de quartier (8 j)</i>				
jusqu'à 200 m ² - le m ²	5,90 F	5,95	0,91	0,85
de 200 à 400 m ² - le m ²	4,15 F	4,20	0,64	1,20
au-dessus de 400 m ² - le m ²	3,65 F	3,70	0,56	1,37
véhicules autos et habitables	18,00 F	18,10	2,76	0,56
remorques	11,20 F	11,25	1,72	0,45
<i>b) Fêtes du 14 juillet</i> (15 jours - 2 dimanches)				
jusqu'à 200 m ² - le m ²	8,00 F	8,05	1,23	0,62
de 200 à 400 m ² - le m ²	5,20 F	5,25	0,80	0,92
au-dessus de 400 m ² - le m ²	4,75 F	4,80	0,73	1,05
véhicules autos et habitables	35,00 F	35,15	5,36	0,43
remorques	23,00 F	23,10	3,52	0,43
<i>c) Fêtes de Pâques</i> (15 jours - 3 dimanches)				
jusqu'à 200 m ² - le m ²	12,20 F	12,25	1,87	0,41
de 200 à 400 m ² - le m ²	7,95 F	8,00	1,22	0,63
au-dessus de 400 m ² - le m ²	6,95 F	7,00	1,07	0,72
véhicules autos et habitables	35,00 F	35,25	5,37	0,71
remorques	22,95 F	23,00	3,51	0,22

8. Cirques

	1999	Proposit. 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
Forfait par jour	2 728 F	2 739	417,56	0,40
Forfait nettoyage	5 021 F	5 041	768,50	0,40

9. Cirques de quartier

	1999	Proposit. 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
Forfait par jour	352 F	353	53,81	0,28

10. Echoppes mobiles - Droits mensuels

	1999	Proposit. 2000		% Augment.
		Francs	Euros	
a) Produits non transformés (fleurs, fruits, légumes)	310 F	311,25	47,45	0,40
b) Produits artisanaux (bibelots, objets d'art)	393 F	394,50	60,14	0,38
c) Produits alimentaires (pizzas, frites, merguez,...)	538 F	540,00	82,32	0,37
d) Glaces et produits apparentés (zones piétonnes)	1 075 F	1 079,25	164,53	0,40
e) Marrons chauds	1 075 F	1 079,25	164,53	0,40
f) Autres produits	1 390 F	1 395,50	212,74	0,40

11. Artisans

	1999	Proposit. 2000		% Augment.
		Francs	Euros	
Stationnement voies piétonnes - prix par jour	121 F	121	18,45	
Carnets stationnement	177 F	178	27,14	0,56

12. Taxis - Droits de stationnement

	1999	Proposit. 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
Redevance mensuelle	209 F	210	32,01	0,48

II - Fourrière à animaux

	1999	Proposit. 2000		% Augment.
		Francs	Euros	
Pension journalière chiens	36 F	36	5,49	
Pension journalière chats	18 F	18	2,74	
Frais de capture	246 F	247	37,65	0,41

III - Atelier de distillation

	1999	Proposit. 2000		% Augment.
		Francs	Euros	
Location journée pour résidents à Besançon	145 F	146	22,26	0,69
Location journée pour non-résidents à Besançon	240 F	241	36,74	0,42
Forfait nettoyage	378 F	378	57,63	

IV - Fourrière à véhicules

Il est proposé de maintenir les tarifs appliqués en 1999, à savoir :

- dispositions de l'arrêté du 19/08/1996 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière automobile, à l'exception du tarif enlèvement véhicule particulier < 3,5 t fixé à 570 F (au lieu de 600 F dans l'arrêté du 19/08/1996).

Type de véhicule	Immobilisation matérielle		Opérations préalables		Enlèvement		Garde journalière		Expertise	
	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros
PTAC > 3,5 t	50,00	7,62	150,00	22,87	800,00	121,96	60,00	9,15	600,00	91,47
Particulier < 3,5 t	50,00	7,62	100,00	15,24	570,00	86,90	30,00 (1) 21,00	4,57 3,20	400,00	60,98
Autres	50,00	7,62	50,00	7,62	300,00	45,73	20,00	3,05	200,00	30,49

(1) dans le cadre d'une enquête judiciaire.

	1999	Propositions 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
Intervention sauvegarde des véhicules (inondations, véhicules volés)	350 F	350	53,36	

V - Autorisations de voirie - Tableau A

N° des articles	Désignation	Unité d'appli- cation	Durée d'appli- cation	1999	Propositions 2000		% Aug- ment.
					Francs	Euros	
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m ²	an	61 F	61,25	9,34	0,41
2	Porte menus	u	an	61 F	61,25	9,34	0,41
3	Appareil de distribution automatique	u	an	352 F	353,00	53,81	0,28
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m ²	an	71 F	71,25	10,86	0,35
5	Terrasse couverte	m ²	an	305 F	306,25	49,69	0,41
6	Etalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m ²	an	279 F	280,00	42,69	0,36
7	Enseignes provisoires (calicot) - Emplacement spécifique sur le domaine public	m ²	semaine	68 F	68,25	10,40	0,37
8	Enseignes provisoires (calicot) sur un bâtiment, parallèle à la façade	m ²	semaine	35 F	35,25	5,37	0,71
9	Préenseignes (panneaux réclame signalant un commerce en fond de cour)	u	an	61 F	61,25	9,34	0,41
10	Autres autorisations	u	an	352 F	353,00	53,81	0,28
11	Autres autorisations	u	jour	352 F	353,00	53,81	0,28
12	Autorisations (enseignes, alignements divers)	u		352 F	353,00	53,81	0,28
13	Clefs magnétiques : Prêt de clef (caution non encaissable)	u		300 F 800 F	300,00 800,00	45,73 121,86	- -
14	Dépose affichettes : - droit minimum - par dizaine supplémentaire	1 à 10 10	par dépose	400 F 200 F	401,50 201,00	61,21 30,64	0,37 0,50

Tableau B - Autorisations de voirie

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	1999	Propositions 2000		% Augment.
					Francs	Euros	
1	Fouille (ouverture d'une tranchée sur la voie publique pour pose ou réparation d'un ouvrage : câble ou canalisation)	u	an	355,00 F	356,00	54,27	0,28
2	Occupation temporaire du sol par des matériaux de construction, échafaudage, palissage, bennes, ponts roulants et autres	m ²	semaine	(1) 7,80 F	8,00	1,22	2,56
3	Occupation temporaire du sur-sol (par câble aérien ou canalisation)	m	mois	7,60 F	8,00	1,22	5,26
4	Accès entrée charretière	u	u	355,00 F	356,00	54,27	0,28
5	Autres autorisations	u	u	355,00 F	356,00	54,27	0,28

(1) A cette somme s'ajoute un montant de 20 F (3,05 €) par place et par jour si cette occupation entraîne la suppression de places de stationnement payantes. Au-delà de 6 jours, le montant est ramené à 10 F (1,52 €) la place et par jour (dimanches et jours fériés non compatibles).

Tableau C - Permissions de voirie

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	1999	Propositions 2000		% Augment.
					Francs	Euros	
1	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des ouvrages	m ²	an	71 F	71	10,82	
2	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des câbles ou canalisations	m	an	71 F	71	10,82	
3	Miroir	u	an	406 F	410	62,50	0,98

Modalités d'application concernant les tableaux A, B, C

Article 1er : En zone piétonnière et semi-piétonnière : Grande-Rue, Rue Bersot, Place du Huit-Septembre, Place Pasteur, Rue Pasteur, Place Marulaz, Rue de la République et Rue d'Alsace devant le bâtiment Saint- Pierre, Rue des Boucheries, Place de la Révolution, Rue des Granges, Rue Battant, Rue Courbet, Rue Claude Pouillet, Rue Marc Bloch, rue André Malraux, Place René Cassin, Rue André Boulloche, Avenue du Parc, Square Van Gogh, Rue Picasso, Place de l'Europe, Rue Léonard de Vinci, Rue Albrecht Dürer, Rue Henri Matisse, Rue Gauguin, Rue Goya, Rue Rembrandt, Rue Renoir, Rue Pierre Rubens, Rue Jules Gauthier, Rue Charles de Montalembert, Rue Bonnefoy :

* Les prix du tableau B (article 1) sont triplés.

* Les prix du tableau A, du tableau B (articles 2, 3, 4, 5), du tableau C (articles 1,2) sont doublés.

Article 2 : Le droit minimum perçu par autorisation ou permission sera de :

* 353 F, soit 53,81 € (+ 0,28 %) hors zone piétonnière ou semi-piétonnière,

* 706 F, soit 107,63 € (+ 0,28 %) en zone piétonnière ou semi-piétonnière.

Article 3 : Le premier droit des autorisations mentionnées au tableau A et des permissions de voirie du tableau C, sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Article 4 : L'exonération des droits d'occupation de la voie publique sera maintenue lors du ravalement de façade, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1986 ; toutefois, elle sera limitée dans le temps à raison d'un jour d'exonération pour 15 m² de façade ravalée, les ouvertures seront comptées comme surface pleine.

Article 5 : Les surfaces autorisées par l'arrêté de voirie devront être rigoureusement respectées. Chaque infraction constatée par un agent assermenté fera l'objet d'un titre de recette correspondant au montant du droit de l'autorisation accordée.

Article 6 : La mise en place de mini-bennes et de sacs à gravats (contenance égale ou inférieure à 1 m³) sera exonérée des droits d'occupation de la voie publique à condition que la durée de pose soit égale ou inférieure à trois jours pour les mini-bennes et 24 heures pour les sacs à gravats. Ces dispositions sont applicables pour chaque chantier tous corps d'état confondus.

Article 7 : Les associations à but non lucratif régies par la loi de 1901 désirant placer des enseignes provisoires seront exonérées des droits de voirie à condition qu'aucune publicité étrangère à l'association ne figure sur les calicots : en aucun cas les calicots ne seront autorisés en travers des voies.

Article 8 : Ce tarif s'appliquera pour toute autorisation délivrée après le 31 décembre 1999.

VI - Enlèvement de graffiti

Il est proposé de maintenir les tarifs de 1999 pour les trois formules :

1) le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports avec participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades ne sont pas protégées par un traitement préalable anti-graffiti

- Tarif : il est fixé à 15 F (2,29 €) par m² ou 37,50 F (5,72 €) par ml de façade garantie au contrat.

2) le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports sans participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades sont protégées par un traitement préalable anti-graffiti

- Gratuit

3) la facturation au forfait horaire hors contrat

- Tarif : 600 F (91,47 €).

VII - Concessions de terrains, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières (hausse moyenne de 0,4 %)

Concessions : droits et taxes	Concessions			Taxe			
	Durée et type de concession	1999	Propositions 2000		1999	Propositions 2000	
			Francs	Euros		Francs	Euros
15 ans pleine terre (2 m ²)	1 228 F	1 233	187,97	357 F	358	54,58	
30 ans pleine terre (2 m ²)	2 246 F	2 255	343,77	523 F	525	80,04	
50 ans pleine terre (2 m ²)	4 483 F	4 501	686,17	523 F	525	80,04	
Perpétuelle pleine terre (ne fait plus l'objet de concessions nouvelles)				904 F	908	138,42	
30 ans constructible (2,5 m ²)	2 802 F	2 813	428,84	1 045 F	1 049	159,92	
50 ans constructible (2,5 m ²)	5 607 F	5 629	858,14	1 045 F	1 049	159,92	
Perpétuelle constructible (2,5 m ²)	36 480 F	36 626	5 583,60	1 778 F	1 785	272,12	
Jardin d'urnes 30 ans : terrain	1 118 F	1 122	171,05	319 F	320	48,78	
Jardin d'urnes (Saint-Claude) 30 ans : terrain avec caveau	3 149 F	3 162	482,04	319 F	320	48,78	
	2 031 F	2 039	310,84				
Jardin d'urnes 50 ans : terrain	2 802 F	2 813	428,84	319 F	320	48,78	
Jardin d'urnes (Saint-Claude) 30 ans : terrain avec caveau	4 833 F	4 852	739,68	319 F	320	48,78	
	2 031 F	2 039	310,84				
Columbarium de Saint-Ferjeux	1 361 F	1 366	208,25	319 F	320	48,78	
Columbarium de Saint-Claude : pour les 5 premières années	3 410 F	3 424	521,99	319 F	320	48,78	
renouvellement pour 5 ans	2 067 F	2 075	316,33	319 F	320	48,78	
Droit de séjour au dépositaire : du 1 au 15 jour	gratuit						
à partir du 16 jour, par journée	36 F	36	5,49				
Reprise de fosses	709 F	712	108,54				
Terrain non concédé				357 F	358	54,58	

Crématorium

	1999	Propositions 2000	
		Francs	Euros
Redevance de crémation :			
adulte	2 649 F	2 660	405,51
enfant jusqu'à 1 an	663 F	666	101,53
enfant de 1 à 12 ans	1 324 F	1 329	202,60
Crémation après exhumation :			
cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	2 649 F	2 660	405,51
cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	1 324 F	1 329	202,60
Location de la salle de cérémonies	420 F	422	64,33

VIII - Hygiène**1. Bains douches**

	1999	Propositions 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
douches enfants	3,70 F	4,00	0,61	8,11
douches adultes	9,00 F	9,00	1,37	-
bains	17,00 F	17,00	2,59	-

2. Désinfection et désinsectisation

	1999	Propositions 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
<i>Désinfection au poste</i> étuve complète	63,00 F	63,00	9,60	
<i>Transport des objets à désinfecter</i> moins de 5 km	47,00 F	47,00	7,17	
plus de 5 km	63,00 F	63,00	9,60	
<i>Désinfection ou désinsectisation à domicile</i>				
F1	147,00 F	148,00	22,56	0,68
F2	173,00 F	174,00	26,53	0,58
F3	193,00 F	194,00	29,58	0,52
F4	233,00 F	234,00	35,67	0,43
F5	255,00 F	256,00	39,03	0,39
F6 et plus	285,00 F	286,00	43,60	0,35
Litre de produit insecticide posé dans les collectivités	112,00 F	112,00	17,07	
Immeuble (par logement) ou collectivité	82,00 F	83,00	12,65	1,22
Foyer-logement (par logement)	-	11,00	1,68	
<i>Dératisation</i>				
raticide, le kg (blé empoisonné)	41,00 F	41,00	6,25	
raticide, le kg (bloc hydrofuge ou granulés)	76,00 F	76,00	11,59	
souricide, le kg	92,00 F	92,00	14,03	
Forfait déplacement + intervention	100,00 F	105,00	16,01	5,00
<i>Divers</i>				
test fumigène	71,00 F	71,00	10,82	

3. Documents éducatifs pour la santé

	1999	Propositions 2000		% Augment.
		Francs	Euros	
<i>Nutrition</i>				
guide alimentaire	25 F	25	3,81	-
affiches nutrition - série de 6	90 F	90	13,72	-
cahier de nutrition - 16 pages à colorier	15 F	15	2,29	-
les yeux plus gros que le ventre (36 diapos + documents)	150 F	150	22,87	-
<i>Hygiène corporelle</i>				
Bibi l'eau : dossier diapos, cassette et document (ensemble pédagogique)	150 F	150	22,87	-
guide «pan sur les poux» . l'unité	10 F	10	1,52	-
. les 10	50 F	50	7,62	-
affiche «pan sur les poux» 60 x 80 quadrichrome				
. l'unité	30 F	30	4,57	-
. les 5	90 F	90	13,72	-
<i>Hygiène bucco-dentaire</i>				
série de 3 autocollants assortis «3D» . lot de 5	30 F	30	4,57	-
. lot de 10	55 F	55	8,38	-
Dépliant «3D» . lot de 5	30 F	30	4,57	-
. lot de 10	55 F	55	8,38	-

	1999	Propositions 2000		% Aug- ment.
		Francs	Euros	
<i>Accidents domestiques</i> document «les accidents d'enfants et leur prévention» (100 pages)	60 F	60	9,15	
<i>Besançon non fumeur</i> enquête sur le tabac	20 F	20	3,05	
dépliant «jeunes»	. les 50 45 F	45	6,86	
	. les 100 85 F	85	12,96	
	. les 500 400 F	400	60,98	
L'énigme du kangourou - 20 pages illustrées d'infos tabac				
	. l'un 12 F	12	1,83	
	. les 10 100 F	100	15,24	
	. les 25 200 F	200	30,49	
<i>Bébé non fumeur</i> affiches 25 x 40	. les 2 30 F	30	4,57	
	. les 5 60 F	60	9,15	
affiches 120 x 160	. l'unité 70 F	70	10,67	
	. les 2 115 F	115	17,53	
	. les 5 230 F	230	35,06	
Bébé non fumeur - dépliant	. les 5 30 F	30	4,57	
	. les 10 55 F	55	8,38	
	. les 50 165 F	165	25,15	
Bébé non fumeur - autocollants	. les 5 30 F	30	4,57	
	. les 10 55 F	55	8,38	
Non fumeur... c'est meilleur ! affiche 28,5 x 38	. les 2 30 F	30	4,57	
	. les 5 60 F	60	9,15	
Non fumeur... c'est meilleur ! - autocollants	. les 5 30 F	30	4,57	
	. les 10 55 F	55	8,38	
Sans tabac, travail plus sympa affiche 28,5 x 38	. les 2 30 F	30	4,57	
	. les 5 60 F	60	9,15	
affiche 120 x160	. l'unité 70 F	70	10,67	
	. les 2 115 F	115	17,53	
	. les 5 230 F	230	35,06	
Tee-shirt Besançon non fumeur	40 F	40	6,10	
Sweat-shirt Besançon non fumeur	70 F	70	10,67	
Ras le Casque affiche format «Decaux» 120 x 160	. l'unité 70 F	70	10,67	
	. lot de 2 115 F	115	17,53	
	. lot de 5 230 F	230	35,06	
affiche format 30 x 40	. lot de 2 30 F	30	4,57	
	. lot de 5 60 F	60	9,15	
autocollant	. lot de 5 30 F	30	4,57	
	. lot de 10 55 F	55	8,38	
dépliant loi Evin	. lot de 5 30 F	30	4,57	
	. lot de 10 55 F	55	8,38	
	. lot de 50 165	165	25,15	

IX - Installations sportives

1. Complexe sportif municipal Léo Lagrange

	1999	Propositions 2000		% Aug-ment.
		Francs	Euros	
Stade Honneur (terrain piste cycliste) <i>droit fixe de location</i>	790 F	800	121,96	1,27
<i>droit proportionnel</i> pour les clubs extérieurs, 10 % sur la recette brute totale				
<i>droit d'utilisation</i> du haut-parleur aux fins de publicité	700 F	700	106,71	-
<i>droit supplémentaire</i> pour manifestation nocturne (tarif unique)	3 000 F	3 000	457,35	-
<i>prestations</i> tentative records piste cycliste	1 500 F	1 500	228,67	-

2. Location du Palais des Sports

	1999	Propositions 2000		% Aug-ment.
		Francs	Euros	
Salle Honneur				
<i>Tarif 1</i> Compétitions ou matches de propagande nationaux ne comportant que des amateurs et organisés par un club extérieur, une ligue régionale ou une fédération				
a) occupation maximum de 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 25 000 F	930 F	935	142,54	0,54
b) occupation dépassant 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 25 000 F	1 670 F	1 675	255,35	0,30
<i>Tarif 2</i> Manifestations sportives avec la participation de professionnels (tennis, catch, boxe, basket-ball, ...) : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 25 000 F	5 700 F	5 720	872,01	0,35
<i>Tarif 2 bis</i> Prestations pour organisation de manifestations sportives amateurs ou professionnelles	4 150 F	4 160	634,19	0,24
<i>Tarif 3</i> Spectacles - variétés				
1) Les spectacles de variétés pourront avoir lieu les mardi, mercredi et jeudi, si la salle n'a pas été retenue préalablement pour une manifestation sportive. Aucun spectacle au Palais des Sports ne pourra être annoncé par la presse ou par voie d'affiches avant d'avoir fait l'objet d'une demande écrite à M. le Maire et avoir reçu sa réponse positive.				

	1999	Propositions 2000		% Aug- ment.
		Francs	Euros	
2) L'organisateur sera responsable des dégâts. Un état des lieux sera dressé, en sa présence, avant et à la fin du spectacle. L'établissement devra être totalement libéré (matériel compris) au plus tard à 1 h 30. En cas de dépassement, les heures de nuit effectuées par le personnel municipal seront à la charge de l'organisateur.				
3) Un dédit, sous forme de chèque adressé au Trésorier Principal de Besançon Municipale, sera exigé dès que la demande de location aura été acceptée.	4 950 F	4 965	756,91	0,30
4) Une caution sera versée par tout organisateur au moins 15 jours francs avant le spectacle.	39 500 F	39 620	6 040,03	0,30
5) Un droit de location est fixé par séance. Un droit supplémentaire de 5 % sera exigé sur la part de recette brute supérieure à 25 000 F. L'organisateur fournit le podium réglementaire agréé par la Commission de Sécurité.	39 500 F	39 620	6 040,03	0,30
6) Le Contrôleur Municipal du Palais des Sports sera chargé de la vérification de la recette.				
7) M. le Maire pourra, dans certains cas, accorder une dérogation au tarif ci-dessus (tarif culturel). L'organisateur fournit le podium réglementaires agréé par la Commission de Sécurité	15 200 F	15 245	2 324,09	0,30
8) Les prestations exceptionnelles seront facturées en sus (détail ci-après) :				
Prestations supplémentaires :				
mise à disposition de la buvette dans le hall	1 135 F	1 140	173,79	0,44
nettoyage des chaises	2 680 F	2 685	409,33	0,19
nettoyage de la moquette de protection	2 680 F	2 685	409,33	0,19
9) Prestations pour nettoyage et remise en état des lieux	19 800 F	19 860	3 027,64	0,30
10) Remplacement plaques moquette endommagée	210 F	210	32,01	-
<i>Tarif 4</i>	par plaque	par plaque	par plaque	
Scolaires, universitaires et militaires pour finales ou matches importants : forfait	1 035 F	1 040	158,55	0,48
<i>Tarif 5</i>				
Entraînement				
Salle Honneur (clubs extérieurs à Besançon)	680 F de l'heure	682 de l'heure	103,97	0,29
Gymnase annexe - utilisation gratuite pour tous les matches et les entraînements des clubs de Besançon. Pour tous les cas non prévus au présent règlement, la Ville de Besançon se réserve le droit de fixer le tarif en tenant compte du but des organisateurs et de la qualité du spectacle.				
Sécurité				
Obligation de se conformer aux règles contenues :				
- dans le décret n° 97.646 du 31 mai 1997 et la circulaire du 25 août 1997 relatifs à l'organisation des manifestations à but lucratif pouvant accueillir plus de 1 500 personnes,				
- dans l'arrêté municipal relatif à la mise à disposition du Palais des Sports.				

3. Palais des Sports : buvette

	1999	Propositions 2000		% Augment.
		Francs	Euros	
Buvette avec autorisation de vente de confiseries et de glaces				
1) avec occupation conjointe de la Salle Honneur pendant les manifestations de sociétés sportives de Besançon à caractère amateur	1 135 F	1 140	173,79	0,44
2) soirées récréatives des associations sportives bisontines à caractère amateur	2 580 F	2 585	394,08	0,19
3) soirées récréatives des associations de Besançon déclarées en Préfecture.	6 400 F	6 420	978,72	0,31
Une caution sera exigée, quel que soit le bénéficiaire de cette location	6 400 F	6 420	978,72	0,31
4) autres utilisateurs à but lucratif par journée d'occupation	9 100 F	9 130	1 391,86	0,33
5) buvette du premier étage avec occupation conjointe de la Salle Honneur pendant les spectacles de variétés	2 680 F	2 690	410,09	0,37

4. Installations sportives municipales

	1999	Propositions 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
Clubs de Besançon	gratuité	gratuité	gratuité	-
Clubs extérieurs à Besançon, Liges, Fédérations, Scolaires et Universitaires :				
- salles de réunions : une journée	545 F	550	83,85	0,92
- salles de réunions : une demi-journée	275 F	280	42,69	1,82
- gymnases : redevance horaire	175 F	180	27,44	2,86
- terrains engazonnés et athlétisme : redevance horaire	280 F	285	43,45	1,79
- terrains stabilisés : redevance horaire	70 F	72	10,98	2,86
- terrain synthétique : redevance horaire	150 F	155	23,63	3,33
- plateau EPS : redevance horaire	40 F	42	6,40	5,00

5. Tennis de la Malcombe

	1999	Propositions 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
Forfait horaire comprenant vestiaires et douches : - Simple (coût horaire par personne) pour les Bisontins et les habitants du District sur présentation d'un justificatif	13,00 F	13,00	1,98	-
- Double (coût horaire pour 3 ou 4 personnes)	31,50 F	32,00	4,88	1,59
- Paiement de la carte annuelle pour les Bisontins et les habitants du District sur présentation d'un justificatif	50,00 F	50,00	7,62	-
- Tarif individuel passager				
- Supplément pour utilisation nocturne (le court)	35,00 F	35,00	5,34	-
- Supplément pour utilisation nocturne (le court)	13,00 F	13,00	1,98	-
5 tickets	50,00 F	50,00	7,62	-
Pour 4 utilisations, pour les adhérents entre 12 h 15 et 14 h 15, une heure gratuite sera accordée dans ce créneau horaire				
Carte d'abonnement «adultes» - 10 tickets	100,00 F	100,00	15,24	-
Carte d'abonnement jeunes (- 18 ans) et étudiants sur présentation de justificatifs - 10 tickets	80,00 F	80,00	12,20	-
Débit de boissons :				
Boîtes	6,50 F	6,50	0,99	-
Eau minérale - Berlingots	3,50 F	3,50	0,53	-

6. Installations nautiques municipales

	1999	Propositions 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
Bébés nageurs	800 F de l'heure	800 de l'heure	121,96 de l'heure	-
Canetons (5 leçons) :				
Bisontins		57	8,69	création
District		68	10,37	création
Autres		95	14,48	création

X - Stationnement

Les taux proposés sont identiques à ceux de 1999.

A. Stationnement payant sur voirie

Il est proposé de fixer comme suit les tarifs pour 2000 :

* **zone rouge** : 8 F de l'heure (1,22 €) fractionnable par tranche de 7,5 mn - Minimum de perception de 2 F (soit 15 mn) - Durée maxi autorisée : 1 h 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 15 mn.

* **zone bleue** : 6 F de l'heure (0,91 €) fractionnable par tranche de 10 mn - Minimum de perception de 2 F (soit 20 mn) - Durée maxi autorisée : 3 heures.

* **tarif artisan** : forfait quotidien : 25 F (3,81 €).

B. Parking de la Mairie

Tarif horaire	Tarifs 1999	Tarifs 2000	
		Francs	Euros
	6,00 F entre 9 h et 19 h	6,00 entre 9 h et 19 h	0,91
3,00 F entre 19 h et 9 h + jours fériés et dimanches	3,00 entre 19 h et 9 h + jours fériés et dimanches	0,46	

Types d'abonnements	1999			2000					
	Mois	Trimestre	Année	Mois		Trimestre		Année	
				Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros
Résident nuit	200 F	570 F	2 000 F	200	30,49	570	86,90	2 000	304,90
Résident permanent	380 F	1 100 F	3 700 F	380	57,93	1 100	167,69	3 700	564,06
Affaire lundi/vendredi	380 F	1 100 F	3 700 F	380	57,93	1 100	167,69	3 700	564,06
Affaire mardi/samedi	380 F	1 100 F	3 700 F	380	57,93	1 100	167,69	3 700	564,06
Affaire lundi/samedi	485 F	1 405 F	4 725 F	485	73,94	1 405	214,19	4 725	720,32
Affaire permanent	670 F	1 870 F	6 400 F	670	102,14	1 870	285,08	6 400	975,67

Abonnement affaire : accès au parc de 7 heures à 20 heures.

Abonnement limité : 7 jours : 125 F (1,06 €) - 15 jours : 200 F (30,49 €).

C. Parking du Marché

Tarif horaire	Tarifs 1999	Tarifs 2000		% Augment.
		Francs	Euros	
	6,00 F entre 9 h et 19 h	6,00 entre 9 h et 19 h	0,91	-
3,00 F entre 19 h et 9 h + jours fériés et dimanches	3,00 entre 19 h et 9 h + jours fériés et dimanches	0,46	-	

Abonnement limité : 7 jours : 125 F (1,06 €) - 15 jours : 200 F (30,49 €).

Types d'abonnements	1999			2000					
	Mois	Trimestre	Année	Mois		Trimestre		Année	
				Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros
Résident nuit	200 F	570 F	2 000 F	200	30,49	570	86,90	2 000	304,90
Résident permanent	380 F	1 100 F	3 700 F	380	57,93	1 100	167,69	3 700	564,06
Affaire lundi/vendredi	380 F	1 100 F	3 700 F	380	57,93	1 100	167,69	3 700	564,06
Affaire mardi/samedi	380 F	1 100 F	3 700 F	380	57,93	1 100	167,69	3 700	564,06
Affaire lundi/samedi	485 F	1 405 F	4 725 F	485	73,94	1 405	214,19	4 725	720,32
Affaire permanent	670 F	1 870 F	6 400 F	670	102,14	1 870	285,08	6 400	975,67

D. Parking Cusenier - Parking Saint-Paul*a) Tarif horaire*

Tarifs 1999	Tarifs 2000		% Augment.
	Francs	Euros	
6,00 F entre 9 h et 12 h et de 13 h 30 à 19 h Gratuité jours fériés et dimanches	6,00 entre 9 h et 12 h et de 13 h 30 à 19 h Gratuité jours fériés et dimanches	0,91	-

b) Tarifs abonnement (Parking Saint-Paul)

Types d'abonnements	2000					
	Mois		Trimestre		Année	
	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros
Résident	240	36,59	600	91,47	2 300	350,63
Affaire 6 jours	260	39,64	700	106,71		

Caution carte : 100 F (15,24 €).

Carte détériorée : 50 F (7,62 €).

Les tarifs «résident» sont réservés aux Bisontins habitant la Boucle.

XI - Transports publics urbains

A. Propositions de tarifs applicables aux titres de transports encadrés à compter du 1^{er} janvier 2000 (augmentation moyenne de 1,4 %)

	1999	Propositions 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
Ticket unité	6,00 F	6,00	0,91	-
Ticket journée	20,00 F	20,00	3,05	-
Carnet 10 voyages	51,00 F	51,00	7,77	-
12 voyages hebdomadaires	54,00 F	55,00	8,38	1,85
Carte mensuelle SESAME	194,00 F	194,00	29,58	-
Carte heures creuses	88,00 F	89,00	13,57	1,14

B. Propositions de tarifs applicables aux titres de transports non encadrés à compter du 1^{er} janvier 2000 (augmentation moyenne de 3,5 %)

	1999	Propositions 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
Ticket de groupe	32,00 F	32,00	4,88	-
Carte mensuelle Couple	291,00 F	291,00	44,36	-
Carte Famille	152,00 F	152,00	23,17	-
Carte mensuelle Campus	152,00 F	152,00	23,17	-
Carte hebdomadaire Campus (du dimanche soir au dimanche soir suivant)	45,00 F	45,00	6,86	-
Diabolo Besançon	68,00 F	70,00	10,67	2,94
Diabolo Besançon Loisirs	40,00 F	42,00	6,40	5,00
Diabolo Village	96,00 F	97,00	14,79	1,04
Carte Or (3 Age)	118,00 F	125,00	19,06	5,93
Handicapés (courses taxis)	10,00 F	10,00	1,52	-
Euréka (carte chômeurs)	50,00 F	50,00	7,62	-
Trapinex (constitution des cartes)	20,00 F	20,00	3,05	-
Grand écran	50,00 F	50,00	7,62	-

C. Plan et guide bus

Prix de vente :

- plan : 5 F (0,76 €)
- guide : 5 F (0,76 €)

Un exemplaire de ces documents est remis gratuitement à tout nouvel arrivant à Besançon.

De plus, à l'occasion de la rentrée scolaire, ils sont distribués dans les boîtes aux lettres.

D. Tarification sociale

Par délibération du 4 mars 1996, le Conseil Municipal adoptait une tarification particulière permettant aux demandeurs d'emploi d'utiliser les transports en commun pour leur recherche d'emploi. Lors de la séance du 14 juin 1999, était adoptée l'extension de ce dispositif aux réfugiés et aux demandeurs d'asile selon les mêmes critères de ressources.

Basés sur l'allocation unique dégressive versée aux demandeurs d'emploi, ces tarifs suivent sa revalorisation deux fois par an.

Aussi, il est proposé de prendre une délibération générale qui prenne en compte automatiquement ces réajustements annuels, charge à la CTB d'actualiser ses tarifs.

Cas n° 1 : La personne est titulaire du RMI ou le taux journalier de son indemnisation ASSEDIC est compris entre 1 et le maximum du «montant minimum» de l'allocation unique dégressive (cas général) : **le timbre mensuel sera gratuit.**

Cas n° 2 : Le taux journalier de son indemnisation est compris entre le maximum du «montant minimum» et le plafond de l'allocation versée au bénéficiaire âgé de plus de 52 ans et sans emploi depuis au moins un an et 20 ans au moins d'appartenance à la sécurité sociale : **le timbre mensuel sera de 50 F.**

Cas n° 3 : La personne n'a pas d'indemnité ASSEDIC ou le taux journalier de son indemnisation est supérieur à celui évoqué au cas n° 2 : **elle devra recourir aux autres tarifs en vigueur à la CTB (tickets ou abonnements).**

XII - Ordures ménagères**A. Redevance générale***1.1. Collecte bi-hebdomadaire*

Capacité des conteneurs	1999	Tarifs 2000	
		Francs (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)	Euros
60 l	-	1 370 (dont 20 F)	208,86
120/140 l	1 728 F	1 550 (dont 43 F)	236,30
180 l	1 817 F	1 720 (dont 60 F)	262,21
240 l	1 905 F	1 890 (dont 80 F)	288,13
330 l	2 037 F	2 150 (dont 110 F)	327,77
500 l	2 799 F	3 320 (dont 167 F)	506,13
750 l	3 166 F	4 040 (dont 250 F)	615,89
1 100 l	4 720 F	5 730 (dont 367 F)	873,53

1.2. Collecte tri-hebdomadaire

Capacité des conteneurs	1999	Tarifs 2000	
		Francs (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)	Euros
60 l	-	2 060 (dont 20 F)	314,04
120/140 l	2 593 F	2 320 (dont 43 F)	353,68
180 l	2 725 F	2 580 (dont 60 F)	393,32
240 l	2 857 F	2 830 (dont 80 F)	431,43
330 l	3 055 F	3 220 (dont 110 F)	490,89
500 l	4 198 F	4 980 (dont 167 F)	759,20
750 l	4 749 F	6 060 (dont 250 F)	932,84
1 100 l	7 080 F	8 590 (dont 367 F)	1 309,54

Les tarifs proposés pour l'année 2000 tiennent compte des adaptations qui ont été apportées à la redevance, conformément à l'engagement pris par M. le Maire au cours de la réunion du Conseil Municipal de juin dernier, et qui visaient notamment :

- à une adaptation des tarifs qui permette une baisse pour les plus petits bacs, et un écart financier plus important d'un type de bac à l'autre (ce qui incite donc au tri des déchets),

- à la mise à disposition d'un bac d'une capacité de 60 litres, ce qui répondra aux besoins des ménages qui produisent peu de déchets incinérables, pour lesquels le bac de 120/140 litres était trop important.

B - Intervention sur les récipients mis à disposition par la Ville

Capacité des conteneurs	1999	Propositions 2000	
		Francs	Euros
60 l	-	186	28,36
120 l	176 F	176	26,83
140 l	186 F	186	28,36
180 l	214 F	214	32,62
240 l	232 F	232	35,37
330 l	525 F	525	80,04
500 l	1 099 F	1 099	167,54
750 l	1 200 F	1 200	182,94
1 100 l	2 573 F	2 573	392,25

Ces tarifs sont appliqués en cas de remplacement du récipient entier après sinistre.

C - Traitement des déchets à l'usine d'incinération

Type de déchets	Tarifs 1999 en F/t	Proposit. 2000 en F/t		% Augment.
		Francs	Euros	
Ordures ménagères de communes	243,00 F	270	41,16	11,1

Tarif calculé en prenant en compte la mise aux normes «fumées» d'un des fours existants (première tranche de la modernisation de l'usine d'incinération) et son fonctionnement modernisé sur une partie de l'année.

D - Dépôts de matériaux inertes au Centre des Andiers

Nature des matériaux inertes	Tarifs 1999 en F/m ³	Proposit. 2000 en F/m ³	
		Francs	Euros
Matériaux inertes avec terre	12,50 F	12,50	1,91
Pierres, cailloux sans terre	4,00 F	4,00	0,61

XIII - Matériel de prêt et livraison d'eau potable

Dans un souci de simplification, les différents matériels sont regroupés par famille en fonction de leur utilisation ; les tarifs proposés résultent d'une moyenne des différents tarifs regroupés.

Il n'est pas proposé d'augmentation par rapport à 1999.

1. Location matériel de prêt

Nature du matériel	1999			Propositions 2000						Observations
	Besançon	District	Hors District	Besançon		District		Hors District		
				Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	
1 tribune VAL 136 et gradins Samia (216 places)	2 250 F	3 350 F	4 500 F	2 250	343,01	3 350	510,70	4 500	686,02	Par type de matériel/jour, non compris transport et installation
Podium Festitub et Méfran (non couvert)	25 F	38 F	50 F	25 F	3,81	38	5,79	50	7,62	
Podium couvert (16 m ²)	625 F	950 F	1 300 F	625 F	95,28	950	144,83	1 300	198,18	par unité/jour
Chaises plastiques et bancs de préau - Barrières - Tables - Isoloirs, urnes	7 F	10 F	15 F	7 F	1,07	10	1,52	15	2,29	par unité/jour
Panneaux d'exposition (stratifiés, entoilés) et grilles caddie	30 F	45 F	60 F	30 F	4,57	45	6,86	60	9,15	par unité/jour
Pavoisement (drapeaux, écussons, etc.)	20 F	30 F	40 F	20 F	3,05	30	4,57	40	6,10	par unité/jour

1 - En ce qui concerne la livraison du matériel de prêt, il est prévu une prise en charge de 300 F (45,73 €) par demande de prestation.

2 - La mise à disposition de matériel pour un week-end est facturée une seule journée.

2. Livraison d'eau potable

Facturée selon deux cas	1999	Proposit. 2000		Obser- vations
		F	€	
Absence de réseau d'eau potable	180 F	180	27,44	Par camion de 6 m
Présence d'un réseau d'eau potable	360 F	360	54,88	Par camion de 6 m

XIV - Tarifs des prestations techniques effectuées par les services municipaux

Ces tarifs concernent l'ensemble des prestations effectuées par les services et pouvant donner lieu à facturation à des tiers. Ces prestations peuvent être liées à des événements, des manifestations, des interventions d'urgence ou de réparations.

Il est proposé pour 2000 les tarifs horaires TTC suivants :

- 160 F (24,39 €) pour les prestations de collecte, de nettoyage, de gardiennage, de manutention, de roulage,

- 180 F (27,44 €) pour les corps d'état du bâtiment et ceux de voirie, pour l'exploitation d'équipements techniques, pour la réparation mécanique, pour les prestations relatives aux espaces verts,

- 220 F (33,54 €) pour la carrosserie, l'électricité et le chauffage des bâtiments, l'éclairage public, la signalisation (lumineuse, verticale, horizontale),

- 380 F (57,93 €) pour la réalisation d'études.

XV - Tarifs des prestations de type administratif

Pour toute prestation de type administratif dont le tarif n'est pas défini par ailleurs, la tarification s'effectuera au coût horaire moyen d'un agent municipal, soit 181 F/ heure (27,59 €).

XVI - Espaces verts

	1999	Propositions 2000		% Augment.
		Francs	Euros	
1. a) Location exceptionnelle de plantes vertes (par jour et par plante)	111,50 F	112,00	17,07	0,45
1. b) Location exceptionnelle de l'exposition des baies sauvages (par jour et par panneau)	10,00 F + caution 1 000,00 F	10,00 + caution 1 000,00	1,52 + caution 152,45	- - -
2) Vente provenant des forêts communales				
a) Bois de chauffage quartiers et rondins en bûches de 1 m (en bord de route) TVA incluse de 5,5 % - Le stère	205,00 F	206,00	31,40	0,49
b) Bois de chauffage qualité moyenne, en bûches de 1 m (en bord de route) TVA incluse de 5,5 % - Le stère	145,00 F	146,00	22,26	0,69
c) Bois de chauffage qualité faible, à majorité bois blanc, en bûches de 1 m (en bord de route) TVA incluse de 5,5 % - Le stère	110,00 F	110,50	16,85	0,45
d) Bois de chauffage charbonnette en bûches de 1 m (en bord de route) TVA incluse de 5,5 % - Le stère	88,00 F	88,50	13,49	0,57
e) Bois de mauvaise qualité provenant d'arbres morts des rues et parcs (en bord de route) en bûches de 1 m, TVA incluse de 5,5 % - Le stère	32,50 F	32,60	4,97	0,31
f) Bois de chauffage sur pied de mauvaise qualité ou d'exploitation difficile, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - Le stère	22,50 F	22,60	3,45	0,44
g) Bois de chauffage sur pied de qualité moyenne, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - Le stère	34,00 F	34,20	5,21	0,59
h) Bois de chauffage sur pied de bonne moyenne, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - Le stère	45,00 F	45,20	6,89	0,44
i) Sangliers abattus, TVA incluse de 5,5 % - Le kg Forfait minimum comprenant les frais d'abattage et de transport	23,60 F	23,70 710	3,61 108,24	0,42 créat.
j) Sangliers vifs, TVA incluse de 5,5 % - Le kg sur pied Forfait minimum comprenant les frais de vétérinaire	23,60 F	23,70 500	3,61 76,22	0,42 créat.
k) Cerfs et daims vifs ou abattus, TVA incluse de 5,5 % - Le kg sur pied	23,60 F	23,70	3,61	0,42
3. Vente de documents édités par les Espaces Verts dont TVA incluse de 20,6 %				
Dépliant sentiers de randonnée - L'unité	10,00 F	10,00	1,52	-
Dépliant Clos Barbisier, Roseraie - L'unité	10,00 F	10,00	1,52	-
Affiche/dépliant «Les oiseaux à Besançon»	10,00 F	10,00	1,52	-
Dépliant espaces verts de la ville	10,00 F	10,00	1,52	-
Plaquette «politique de l'arbre»	10,00 F	10,00	1,52	-
Dépliant «Forêt de Chailluz»	10,00 F	10,00	1,52	-
Cartes chrysanthèmes ou arbres des forêts : à l'unité	10,00 F	10,00	1,52	-
série de 4	20,00 F	20,00	3,05	-
4. Attraction pour enfants (poney à Micaud) (redevance par an)	1 730,00 F	1 740	265,26	0,42

XVII - Action Culturelle**a) Animation du patrimoine**

- intervention de l'animateur du patrimoine (participation à des formations, colloques, conférences, ...) : 300 F / heure (45,73 €),

- organisation d'animation en direction du jeune public (animations ponctuelles - atelier du mercredi - été des 6 - 12 ans) - Participation par enfant et par séance : 20 F (3,05 €),

- rémunération intervenant extérieur : 100 F/heure (15,24 €).

b) Orchestre

Animation scolaire : 25 F par enfant (3,81 €).

c) Centre 1901 - Maison de la Vie Associative**1. Photocopies laser destinées aux associations :**

- photocopie couleur format A4 : 2,50 F/unité (0,38 €),

- photocopie couleur format A3 : 5,00 F/unité (0,76 €),

- photocopie noir et blanc format A4 : 1,00 F/unité (0,15 €),

- photocopie noir et blanc format A3 : 2,00 F/unité (0,30 €).

2. Inscription aux stages de formation pour responsable d'association :

- 100 F/jour (15,24 €),

- 50 F/demi-journée (7,62 €).

d) Atelier audiovisuel

Vente de films sur cassettes vidéo (création de tarifs)

- Arum maculatum : 150 F (22,87 €)

- Oeuvres en souffrance : 150 F (22,87 €)

- Art et archéologie : 150 F (22,87 €) le film, 750 F (114,34 €) les 6 films

. dix petites chinoiseries

. l'enfant faisant des bulles de savon

. Jésus et les pèlerins d'Emmaüs

. le passage de la Mer Rouge et du Jourdain

. le trésor est dans la poubelle

. la carte archéologique

- Avenir vieillesse : 175 F (26,68 €) le film, 700 F (106,71 €) les 5 films

. la solidarité en jeu

. l'argent des vieux, l'argent des autres

- . actifs et retraités
 - . vivre les ruptures
 - . transmettre et mourir
 - Santé vidéo : 200 F (30,49 €) le film, 450 F (68,60 €) les 3 films
 - . l'échino, vous connaissez ?
 - . une symphonie fantastique
 - . l'odyssée des vaccinations
 - Témoignages d'anciens déportés : 100 F (15,24 €) le film, 200 F (30,49 €) les 3 films
 - . Zelman Brajer - Paulette Devos
 - . Adolphe Fucsh - Ida Grinspan
 - . André Migdal - Léa Rohatyn
- e) *Salle Battant : Instauration d'une caution*

Cette salle venant d'être rénovée et équipée de matériels sensibles (projecteurs, jeu d'orgue, sonorisation et micros), il est proposé d'instituer une caution de 2 000 F (304,90 €) qui sera demandée à chaque utilisateur de la salle.

XVIII - Musées

a) Droits d'entrée et animation

		1999						Propositions 2000						% Augment.
Tarif réduit le dimanche et jours fériés - Gratuité le samedi après-midi		Tarif réduit le dimanche et jours fériés - Gratuité le samedi après-midi		Tarif réduit le dimanche et jours fériés - Gratuité le samedi après-midi		Tarif réduit le dimanche et jours fériés - Gratuité le samedi après-midi		Tarif réduit le dimanche et jours fériés - Gratuité le samedi après-midi		Tarif réduit le dimanche et jours fériés - Gratuité le samedi après-midi		Tarif réduit le dimanche et jours fériés - Gratuité le samedi après-midi		
Publics	Tarif d'entrée au Musée	Entrée + animation	Autre prestation proposée	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	
Individuels jeunes - 18 ans, Etudiants avec carte	gratuit	11 F	Atelier arts plastiques : 50 F la séance	gratuit		11	1,68	Atelier arts plastiques : 50 F la séance 25 F à partir du 2ème enfant d'une même famille					7,62 3,81	
Groupes enfants et scolaires	gratuit	11 F	Forfait 6 animations : 30 F Forfait 5 animations + un atelier : 50 F	gratuit		11	1,68	Forfait 6 visites animation : 30 F Forfait 5 animations + un atelier : 50 F					4,57 7,62	
Enseignants arts plastiques, autres enseignants accompagnant leurs élèves ou étudiants, handicapés et accompagnateurs, membres de l'ICOM, journalistes, donateurs	gratuit	35 F		gratuit		35	5,34						-	
Amis des Musées et des Bibliothèques de Besançon	gratuit	Visite guidée hors «Amis des Musées» : 14 F par activité par personne		gratuit		gratuit		Visite guidée hors «Amis des Musées» : 14 F par activité par personne					2,13	

1999		Propositions 2000						% Augment.
Tarif réduit le dimanche et jours fériés - Gratuité le samedi après-midi		Tarif réduit le dimanche et jours fériés - Gratuité le samedi après-midi						
Publics	Tarif d'entrée au Musée	Entrée + animation	Autre prestation proposée		Autre prestation proposée			
			Francs	Euros	Francs	Euros		
Groupe de plus de 10 personnes, carte vermeil, Amis des autres musées, habitant des villes jumelées	13 F	35 F	13	1,98	35	5,34	495 F de 15 à 30 personnes	75,46
Individuels adultes	21 F	35 F	21	3,20	35	5,34	Ateliers arts plastiques : 50 F la séance	7,62
Personne à faibles ressources (sur présentation carte RMI pour les plus de 25 ans, carte ANPE pour les moins de 25 ans ou carte CTB Euréka)	gratuit	11 F					Forfait 6 animations : 30 F Forfait 5 animations + un atelier : 50 F	4,57 7,62
Tous publics							Autorisation de photographe sans flash sans pied : 5 F par personne	0,76
Tarif réduit	13 F		13	1,98				

La gratuité sera appliquée le dimanche pendant le « mois des musées », opération nationale.

b) Moulages

	1999	Propositions 2000		% augmen- tation
		Francs	Euros	
1 - Hache à douille	55 F	55 F	8,38	
2 - Oeil oudjat	55 F	55 F	8,38	
3 - Petit Chaouabti	55 F	55 F	8,38	
4 - Lampe Pompéi	95 F	95 F	14,48	
5 - Lampe à huile	95 F	95 F	14,48	
6 - Dieu Mars	95 F	95 F	14,48	
7 - Oenochoe anthropomorphe	95 F	95 F	14,48	
8 - Sekmet	95 F	95 F	14,48	
9 - Petit buste de Victor Hugo	95 F	95 F	14,48	
10 - Tête de chat	110 F	110 F	16,77	
11 - Amour à l'arc	110 F	110 F	16,77	
12 - Vénus baigneuse	110 F	110 F	16,77	
13 - Petit taureau trois cornes	110 F	110 F	16,77	
14 - Armoiries	110 F	110 F	16,77	
15 - Bacchus	120 F	120 F	18,29	
16 - Grand Chaouabti	120 F	120 F	18,29	
17 - Christ en croix	120 F	120 F	18,29	
18 - Epona	120 F	120 F	18,29	
19 - Mercure drapé	120 F	120 F	18,29	
20 - Faucon	145 F	145 F	22,11	
21 - Doryphore	145 F	145 F	22,11	
22 - Minerve	145 F	145 F	22,11	
23 - Vénus debout	145 F	145 F	22,11	
24 - Taureau Apis	145 F	145 F	22,11	
25 - Déesse Rome	160 F	160 F	24,39	
26 - Ecllosion d'Harpocrate	160 F	160 F	24,39	
27 - Tête de mule	160 F	160 F	24,39	
28 - Mercure nu	160 F	160 F	24,39	
29 - Vase céramique	160 F	160 F	24,39	
30 - Lampe à huile (Herculanum)	215 F	215 F	32,78	
31 - Mercure demi-nu	215 F	215 F	32,78	
32 - Tête de mule sur socle	215 F	215 F	32,78	
33 - Osiris	285 F	285 F	43,45	
34 - Dieu au maillet	285 F	285 F	43,45	
35 - Tête de taureau d'Avrigny	285 F	285 F	43,45	
36 - Aigle de Besançon	285 F	285 F	43,45	
37 - Tête du taureau sur socle plâtre	375 F	375 F	57,17	
38 - Tête d'enfant sur socle plâtre	375 F	375 F	57,17	
39 - Tête égyptienne	460 F	460 F	70,13	
40 - Grand buste de Victor Hugo (Rodin)	460 F	460 F	70,13	
41 - Enfant endormi	460 F	460 F	70,13	
42 - Tête de taureau socle pierre	515 F	515 F	78,51	
43 - Tête enfant socle pierre	515 F	515 F	78,51	
44 - Tête grecque socle plâtre	605 F	605 F	92,23	
45 - Tête égyptienne socle plâtre	605 F	605 F	92,23	
46 - Réverie (1856)	770 F	770 F	117,39	
47 - Tête grecque socle pierre	770 F	770 F	117,39	
48 - Tête égyptienne socle pierre	770 F	770 F	117,39	
49 - La faneuse	770 F	770 F	117,39	
50 - Aquamanile	770 F	770 F	117,39	
51 - Faune	770 F	770 F	117,39	
52 - L'Histoire	1 100 F	1 100 F	167,69	
53 - Buste de Marguerite Jouffroy	1 430 F	1 430 F	218,00	
54 - Vierge à l'enfant pierre reconstituée	1 430 F	1 430 F	218,00	
55 - Sirène de Lullier	2 300 F	2 300 F	350,63	
56 - Grande vierge à l'enfant	2 300 F	2 300 F	350,63	
57 - Taureau d'Avrigny	2 300 F	2 300 F	350,63	

c) Location d'espaces avec visite guidée

- *Atrium* (de 18 heures à 22 heures tous les jours sauf mardi et dimanche)

* 6 000 F (914,69 €) pour cocktail debout (200 personnes maximum) comprenant une visite guidée des collections,

* 495 F (75,46 €) pour visite guidée (pour un groupe de 30 personnes).

- *Salle du sous-sol* (de 18 heures à 22 heures tous les jours sauf mardi et dimanche)

* 800 F (121,96 €) pour conférences (60 personnes maximum)

* 495 F (75,46 €) pour visite guidée (pour un groupe de 30 personnes).

XIX - Bibliothèques**A) Droits d'abonnement tous supports**

	1999	Propositions 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
<i>a) abonnement annuel :</i>				
. moins de 18 ans :				
Bisontins	gratuit	gratuit		
District	gratuit	gratuit		
Autres	60,00 F	60,00	9,15	
. à partir de 18 ans :				
Bisontins	80,00 F	80,00	12,20	
District	100,00 F	100,00	15,24	
Autres	200,00 F	200,00	30,49	
- Bisontins à faibles ressources (sur présentation carte RMI pour les plus de 25 ans, carte ANPE pour les moins de 25 ans ou carte CTB Euréka)	40,00 F	40,00	6,10	
<i>b) abonnement de 18 mois</i> (au titre de l'incitation à la lecture) (Bisontins) Nouveaux lecteurs (ou non inscrits depuis plus de 5 ans)	80,00 F	80,00	12,20	
<i>c) abonnement de 3 mois</i> (Bisontins)	30,00 F	30,00	4,57	
<i>d) remplacement pour carte perdue</i> (pendant la durée de validité de l'abonnement) :				
. jusqu'à 18 ans (abonnés toutes zones géographiques)	10,00 F	10,00	1,52	
. plus de 18 ans (abonnés toutes zones géographiques)	30,00 F	30,00	4,57	
<i>e) remplacement boîtier pochette CD</i> (tous abonnés)	10,00 F	10,00	1,52	
<i>f) pénalités pour document non rendu</i> (tous abonnés)	80,00 F	80,00	12,20	

B) Droits pour travaux photographiques

a) Photographies

	1999		Propositions 2000				% augment.
	Photographie de travail (cette reproduction n'est en aucun cas destinée à la publication)	Photo-graphie en vue de publication	Photographie de travail (cette reproduction n'est en aucun cas destinée à la publication)		Photographie en vue de publication		
			Francs	Euros	Francs	Euros	
Photographie noir et blanc	13 x 18	50 F à partir de 2 : 30 F l'unité	120 F	50 à partir de 2 : 30 l'unité	7,62 4,57	120	18,29
	18 x 24	60 F à partir de 2 : 35 F l'unité	140 F	60 à partir de 2 : 35 l'unité	9,15 5,34	140	21,34
Photographie couleur	13 x 18	80 F à partir de 2 : 50 F l'unité	140 F	80 à partir de 2 : 50 l'unité	12,20 7,62	140	21,34
	18 x 24	100 F à partir de 2 : 60 F l'unité	160 F	100 à partir de 2 : 60 l'unité	15,24 9,15	160	24,39

b) Diapositives

	1999		Propositions 2000		% Augmentation
			Francs	Euros	
Diapositive 24 x 36	100 F		100	15,24	
Duplication de diapositive	50 F à partir de 2 : 30 F l'unité		50 à partir de 2 : 30 l'unité	7,62 4,57	
Ektachrome	6 x 6	200 F	200	30,49	
	10 x 12,5	300 F	300	45,73	

c) Frais d'envoi

	1999	Propositions 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
Frais de port	France (pour un envoi de 500 g maximum)	20 F	20	3,05
	Etranger (pour un envoi de 500 g maximum)	30 F	30	4,57
Frais de banque (si le paiement n'est pas effectué par chèque en francs français ou en euros)	20 F		20	3,05

C) Copie d'après microfilms

	1999	Propositions 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
Unité	5,00 F	5,00	0,76	

XX - Photocopies

Il est proposé de maintenir le tarif 1999, soit 1 F (0,15 €) (copie format A3 ou A4).

XXI - Besançon Informations*Documents et produits de promotion*

	1999	Propositions 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
Annuaire des associations 1999	10,00 F	10,00 F	1,52	
Calculette	55,00 F	55,00 F	8,38	
Casquette enfant	15,00 F	15,00 F	2,29	
Casquette blanche et bleue	25,00 F	25,00 F	3,81	
Casquette verte Canadian	35,00 F	35,00 F	5,34	
Chemise jean	150,00 F	150,00 F	22,87	
Crayon bout gomme	5,00 F	5,00 F	0,76	
Dépliants espaces verts	10,00 F	10,00 F	1,52	
Frisbee	10,00 F	10,00 F	1,52	
Horloge murale	150,00 F	150,00 F	22,87	
Lunettes de soleil	60,00 F	60,00 F	9,15	
Mini-sac	10,00 F	10,00 F	1,52	
Montre	220,00 F	220,00 F	33,54	
Parapluie	110,00 F	110,00 F	16,77	
Polo manches courtes	120,00 F	120,00 F	18,29	
Polo rugby	150,00 F	150,00 F	22,87	
Porte-clés lampe ou cristal	10,00 F	10,00 F	1,52	
Porte-monnaie	25,00 F	25,00 F	3,81	
Sacoche	40,00 F	40,00 F	6,10	
Stylo	10,00 F	10,00 F	1,52	
Tee-shirt gris ou noir	50,00 F	50,00 F	7,62	

XXII - Besançon Votre Ville

	1999	Propositions 2000		% Augmentation
		Francs	Euros	
Abonnement annuel : tarif France	110,00 F	110,00	16,77	
tarif Etranger	220,00 F	220,00	33,54	

XXIII - Service des Eaux**A - Prix de vente de l'eau**

Le programme de travaux établi pour les cinq prochaines années fait apparaître des travaux importants à financer sur le budget du Service des Eaux :

- mise en place d'une canalisation d'interconnexion dans l'emprise de la rocade avec les raccordements sur le réseau existant ainsi que les travaux provisoires de modification ;

- campagne d'analyses à conduire sur les ressources d'Arcier et de La Loue avec en perspective des travaux d'amélioration du traitement de l'eau comportant la mise en place d'une filtration sur charbon actif sur les installations de La Malate et de Chenecey- Buillon ;

- création d'une installation de pompage au réservoir de Griffon pour transférer de l'eau d'Arcier sur le réseau de Planoise/ Chailluz en cas de besoin ;

- amélioration des stockages au niveau des réservoirs de Griffon, de Fort Benoît, de Bregille afin de faciliter l'exploitation ;

- travaux d'extension des réseaux dans le cadre des zones d'aménagement en cours : Hauts de Chazal, Val des Grands Bas, Parc Scientifique...

L'étude financière établie montre qu'il est nécessaire de faire évoluer le prix de l'eau au cours des années à venir pour faire face aux travaux à réaliser.

Cependant, le prix de l'eau payé par l'utilisateur en 2000 ne changera pas. Toutefois la répartition à l'intérieur du prix global sera modifiée : en effet, il est proposé de porter la part «Ville» de 5,40 F à 5,54 F HT (0,84 €) le mètre cube pour l'année 2000. La part correspondant à la redevance de pollution, perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, qui était de 2,30 F en 1999 sera diminuée de 0,14 F/m³ en 2000 en raison du versement excédentaire consécutif au volume facturé au cours de l'année 1998 (dernière année de la facturation annuelle et première année de la facturation semestrielle). La redevance de pollution, dont le montant est notifié par l'Agence de l'Eau, sera de 2,16 F/m³ (0,32 €) en 2000.

La redevance de prélèvement d'eau brute dans le milieu naturel versée à l'Agence de l'Eau reste fixée à 0,19 F/m³ (0,03 €) d'eau vendu.

La redevance de prélèvement au taux de 0,19 F/m³ (0,03 €) s'appliquera aux volumes facturés durant l'année 2000, y compris la vente en gros aux Communes et Syndicats.

La TVA au taux de 5,5 % vient s'ajouter aux tarifs ci-dessus indiqués.

Le tarif de 5,54 F (0,84 €) comprend la contribution exceptionnelle de 2 centimes par m³ instituée par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 1987 pour financer les actions en cours avec le canton de Douroula au Burkina-Faso.

B - Tarif des branchements

Le tarif en vigueur pour l'année 1999 pour l'exécution des branchements d'eau est maintenu en totalité pour l'année 2000.

Désignation	1999	Propositions 2000		% Aug- ment.
		Francs	Euros	
Terrassement :				
- Forfait d'installation de chantier :				
. pour branchement ordinaire ø 27 et ø 40	2 500 F	2 500	381,12	
. pour branchement en fonte et dégagement de la conduite	4 000 F	4 000	609,80	
- Prix du mètre linéaire de tranchée :				
. pour branchement : en gaine ø 40 pour polyéthylène de 32 et 50	750 F	750	114,34	
. pour branchement : en fonte	1 000 F	1 000	152,45	
Plomberie :				
- Partie forfaitaire : collier, robinet de prise en charge et bouche à clé complète :				
. pour prise de 27	1 600 F	1 600	243,92	
. pour prise de 40	1 850 F	1 850	282,03	
. dérivation fonte (Té, manchon, vanne, bac)	2 600 F	2 600	396,37	
- Prix du mètre linéaire :				
. canalisation de branchement de ø 32 extérieur	23 F	23	3,51	
. canalisation de branchement de ø 50 extérieur	67 F	67	10,21	
. canalisation en fonte (le prix d'achat est majoré de 20 %)				
. diamètre 60 mm	102 F	102	15,55	
. diamètre 80 mm	130 F	130	19,82	
. diamètre 100 mm	163 F	163	24,85	
. diamètre 150 mm	234 F	234	35,67	
* Les pièces de raccord en fonte sont comptées pour les longueurs fictives comme indiqué au fascicule n° 71.				
- Partie forfaitaire au niveau du compteur (robinet d'arrêt amont, clapet anti-retour, robinet aval, purges...) :				
. pour compteurs de 15 et 20 mm	350 F	350	53,36	
. pour compteur de 25 mm	680 F	680	103,67	
. pour compteur de 30 mm	1 020 F	1 020	155,50	
. pour compteur de 40 mm	1 260 F	1 260	192,09	
* Pour les compteurs de 60 mm et plus, les robinets-vannes amont et aval sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %.				
Regard de comptage :				
- Fourniture et pose du regard de comptage sous domaine privé pour compteur de 15, 20, 25 mm :				
. avec terrassement	2 000 F	2 000	304,90	
. sans terrassement	1 500 F	1 500	228,67	
- Plus-value à appliquer sur ces prix pour un regard de comptage destiné à recevoir un compteur de 30 ou de 40 mm	800 F	800	121,96	

Les tarifs correspondant à l'exécution des branchements sont passibles d'une TVA au taux de 20,6 %.

C - Les redevances d'abonnement, de location et d'entretien des compteurs seront maintenues en 2000 au même tarif qu'en 1999.

Calibre	Prix HT en 1999	Propositions 2000 HT	
		Francs	Euros
12 - 15 mm	116,00 F	116,00	17,68
20 mm	153,00 F	153,00	23,32
25 mm	183,00 F	183,00	27,90
30 mm	223,00 F	223,00	34,00
40 mm	372,00 F	372,00	56,71
60 mm	540,00 F	540,00	82,32
80 mm	834,00 F	834,00	127,14
100 mm	1 586,00 F	1 586,00	241,78
150 mm	3 410,00 F	3 410,00	519,85

Il est proposé de maintenir le droit de lecture des compteurs divisionnaires à 24 F HT (3,66 €).

Les redevances de location et d'entretien des compteurs sont passibles d'une TVA au taux de 5,5 %.

D - Participation des pétitionnaires aux extensions du réseau d'eau

Par délibération du 15 mai 1995, il a été décidé de fixer la participation des pétitionnaires aux extensions du réseau d'eau dans les zones NB du Plan d'Occupation des Sols à 50 % du coût de l'extension. Le tarif du mètre linéaire d'extension du réseau, sous domaine public, fixé à 900 F HT (137,20 €) pour 1999, est maintenu pour l'année 2000.

E - Tarifs de diverses prestations

- Tarif horaire du personnel :

Coût horaire de la main d'oeuvre : 150 F HT (22,86 €).

- Frais de vérification d'un compteur :

. Frais de vérification d'un compteur correspondant à un jaugeage : 300 F HT (45,73 €),

. Frais de vérification d'un compteur correspondant à un étalonnage aux 3 débits (Qminima, Qmaxima, Qtransition) sur le banc d'essai : 750 F HT (114,33 €).

- Fermeture ou réouverture de branchement :

. Fermeture ou réouverture d'un branchement pour convenance personnelle de l'abonné : 150 F HT (22,8 €)

- Réouverture d'un branchement fermé suite à l'impossibilité de relever le compteur malgré les demandes réitérées du Service, ou fermé suite à un non-paiement des sommes dues : 300 F HT (45,73 €)

- Réouverture d'un branchement fermé suite à un acte délictueux énoncé à l'article 16 du règlement : 450 F HT (68,59 €).

XXIV - Assainissement

A - Tarif de la redevance d'assainissement pour 2000

Il est proposé de maintenir la redevance d'assainissement pour 2000 à son montant de 1999, soit 5,97 F HT/m³ (0,91 €) et 6,30 F TTC/m³ (0,96 €) (TVA : 5,5 %).

Cette proposition conforte la stabilité affichée depuis 1997 de la redevance assainissement, le niveau actuel de prix permet le financement des projets d'investissement importants d'amélioration et de développement du système d'assainissement de Besançon, en recourant principalement à l'autofinancement et aux aides de l'Agence de l'Eau.

B - Participation financière aux travaux de raccordement à l'égout

1 - Cas des branchements réalisés sur réseaux d'égout existants

Il est proposé de maintenir les conditions d'application du coût réel de réalisation des branchements. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le taux de TVA réduit (5,5 %) est appliqué pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

2 - Cas des branchements réalisés dans le cadre d'extension du réseau d'assainissement

Il est proposé de maintenir la participation forfaitaire fixée à 6 987 F HT (1 065,16 €), soit 8 426,32 F TTC (1 284,58 €) (TVA à 20,6 %), sans augmentation sur le tarif 1999.

Ce montant est ramené à 7 371,28 F TTC (1 123,74 €) (TVA à 5,5 %) pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

C - Droits de branchements (PRE)

Il est proposé de maintenir ce tarif au montant de 1999, soit :

* droit principal : 7 700 F HT (1 173,86 €), soit 8 123,50 F TTC (1 238,42 €) (TVA 5,5 %)

* droit supplémentaire : 3 850 F HT (586,93 €), soit 4 061,75 F TTC (619,21 €) (TVA 5,5 %), soit pour un immeuble comportant «n» logements (ou équivalents) : 7 700 F + (n-1) x 3 850 F HT [1 173,86 € HT + (n-1) x 586,93 € HT].

Les droits de branchements (PRE) sont applicables aux immeubles neufs édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout et aux travaux affectant les immeubles raccordés ou raccordables à l'égout lorsque le nombre de logements (ou équivalents) est augmenté par lesdits travaux.

D - Redevance de traitement des matières de vidange

Il est proposé d'augmenter ce tarif d'environ 5 % de façon à approcher le coût réel de traitement des matières de vidange en fonction de la charge de pollution contenue et de financer un contrôle hebdomadaire des micropolluants métalliques : 58 F HT/m³ (8,84 €) soit 61,19 F TTC (9,33 €) (TVA 5,5 %).

E - Prestations effectuées par le Service Assainissement pour le compte de tiers

Il est proposé de reconduire en 2000 le bordereau des prix utilisés en 1999 pour facturer les interventions du Service Assainissement effectuées pour le compte de tiers (prestations intercommunales et prestations sur domaine privé facturées au demandeur).

- Personnel

* personnel d'exploitation : 149,00 F/heure (22,71 €)

- Véhicules

* série 2000

3,14 F HT/km (0,48 €)

12,50 F HT/heure (1,91 €)

* série 3000

6,00 F HT/km (0,91 €)

23,93 F HT/heure (3,65 €)

* série 4000

22,15 F HT/km (3,38 €)

111,18 F HT/heure (16,95 €)

* série 5000

21,79 F HT/km (3,32 €)

154,71 F HT/heure (23,59 €)

* série 7000 :

7091 (aspirateur simple)

303,67 F HT/heure (46,29 €)

7092/93 (hydrocureurs combinés)

412,27 F HT/heure (62,85 €)

- Inspection vidéo et radiodétection

* équipe de 2 agents avec matériel IV

701,72 F HT/heure (106,98 €)

* équipe de 2 agents avec matériel RDT

328,22 F HT/heure (50,04 €)

XXV - Taxe sur l'électricité

Il est proposé de fixer à 0,5442 F HT (0,08 €) le prix moyen du kwh taxable aux abonnés moyenne tension (- 2,3 %).

XXVI - Urbanisme

Taxe pour non-réalisation d'aires de stationnement - tarif proposé pour 1999 : 25 488 F (3 885,62 €) (réactualisé chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction connu - 2^{ème} trimestre 1999 : 1074).

«M. MEUNIER : Je voudrais intervenir sur le prix de l'eau et de l'assainissement à Besançon puisque ce sera la 4^{ème} année qu'il n'augmentera pas à Besançon. Je tiens quand même à le souligner parce que ce n'est pas souvent qu'on voit, même dans la presse, ce genre de question abordée. On n'augmentera pas le prix de l'eau en l'an 2000 et bien entendu, je le dis dès aujourd'hui, compte tenu des études que nous avons faites pour l'avenir, nous ne l'augmenterons pas non plus pour 2001, ceci grâce en partie au 4^{ème} contrat d'agglomération dans lequel sera inclus un volet pour l'eau potable, ce qui va nous permettre d'avoir de l'Agence de l'Eau des subventions très intéressantes pour tout ce qui est des travaux programmés jusqu'en 2004. Et je pense que grâce à cela, le prix de l'eau ne devrait pas trop augmenter d'ici 2002 - 2003. Il faut également souligner une légère baisse de la consommation et pour autant on est quand même rigoureux.

Je voudrais également dire qu'il y a énormément de travaux faits actuellement, par exemple pour la voie de contournement, une canalisation en 500 mm qui va interconnecter le réseau de Chenecey-Planoise jusqu'au réseau de Chailluz et ces travaux importants vont être subventionnés en partie par l'Agence de l'Eau. Il est dommage que Christophe POMEZ ne soit pas là car l'Agence de l'Eau va également subventionner la rénovation des branchements en plomb, lui qui avait peur que cela dure 14 ans, je pense que ça durera un peu moins longtemps. Donc ce sont toutes des aides importantes, bien entendu si on a la volonté politique de les renouveler, mais je pense qu'on l'a et que nous en tiendrons compte.

Lors d'un prochain conseil, j'aurai l'occasion de vous faire une petite communication sur le sondage que nous avons fait faire, dans le cadre entre autres de la démarche qualité auprès des abonnés de Besançon. C'est IPSOS qui a fait ce sondage et vous verrez que c'est très intéressant et qu'en règle générale les Bisontines et les Bisontins sont satisfaits de leurs services, de l'eau et de l'assainissement à Besançon. Le seul petit reproche qui nous est fait, c'est pour cela que je m'adresse aux médias ici ce soir, c'est un manque de communication que nous aurions pour bien leur faire comprendre ce qu'est l'eau et l'assainissement. C'est vrai que les gens constatent que tout va bien et qu'ils n'ont pas réellement de problèmes et donc à partir de là je pense que ça les laisse interrogatifs. Ils ne savent pas toujours par exemple que ces services fonctionnent en régie municipale et il y en a encore qui croient qu'ils sont confiés à une société privée.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux services de l'Eau et de l'Assainissement, ce sont deux services qui fonctionnent effectivement très bien».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des différentes commissions concernées et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs 2000.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 1999.